

D-2011/403

Acquisition du site des Forges 152 quai de Bacalan, Centre Culturel et Touristique du Vin. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Port Maritime de Bordeaux est propriétaire d'une emprise faisant partie du domaine public fluvial, située 152 quai de Bacalan, d'une superficie de 13 811 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée GL 24.

Cette emprise sera bornée par un géomètre en fonction des besoins exacts du projet, en cours de finalisation.

Elle supporte divers bâtiments qui constituaient les anciens ateliers généraux du pôle technique de Bacalan du Port de Bordeaux. Ces bâtiments sont, dans leur très grande majorité, à l'état d'abandon et n'ont fait l'objet d'aucun entretien depuis la construction des nouveaux ateliers sur le site.

La Ville souhaite se porter acquéreur de cette propriété pour accueillir le Centre Culturel et Touristique du Vin. En effet, ce terrain bénéficie d'une position privilégiée à l'embouchure des Bassins à flots et au contact direct de la Garonne.

L'implantation choisie permet une visibilité accrue de l'équipement dans la perspective des quais, de la rive droite, des bassins mais aussi depuis le futur pont Bacalan Bastide. De part sa situation, ce centre participera au rayonnement économique et culturel de Bordeaux. Pôle d'attractivité au cœur du quartier, il attirera de nombreux touristes.

Après négociation, cette acquisition au Grand Port Maritime de Bordeaux aura lieu moyennant un prix de 2 100 000 €.

Le rapport de France Domaine, en date du 1^{er} juin 2011, valorisait ce bien à 2 392 000 €, compte tenu du montant de la démolition (638 440 €), du désamiantage (55 000 €) et de la dépollution (1 300 000 €).

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- l'acquisition de la propriété cadastrée GL 24 pour partie située 152 quai de Bacalan au Grand Maritime de Bordeaux moyennant un prix de 2 100 000 €,
- l'ouverture des crédits nécessaires à cette opération au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Acquisition du site des Forges quai de Bacalan pour y édifier le Centre Culturel et Touristique du Vin.

C'est une emprise qui fait partie du domaine fluvial, d'une superficie de 13.811 m². La négociation a été serrée avec le Grand Port Maritime, pour un prix de 2.100.000 euros.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire très rapidement sur l'autre délibération. Je suis désolé de reprendre la parole, je l'avais demandée mais visiblement vous n'avez pas voulu me la donner.

J'aimerais bien que vous soyez plus attentif lorsque je parle d'une délibération. Ce qui m'a relativement surpris c'est la rapidité avec laquelle vous faites des raccourcis...

M. LE MAIRE. -

Ça c'est vrai, c'est une différence entre nous. Je suis un peu trop rapide, vous ne l'êtes pas tout à fait assez.

On a abandonné ce dossier. On est sur le dossier suivant.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, le problème c'est que...

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO, nous avons un ordre du jour. Vous avez voté pour, c'est très bien.

M. PAPADATO. -

Vous vous permettez de nous ôter la parole, et de faire des raccourcis. Vous nous traitez d'idéologues...

M. LE MAIRE. -

Ça, j'en ai confirmation tous les jours. Il suffit de voir l'évolution d'Europe Ecologie pour se rendre compte que vous êtes en pleine dérive idéologique. Je persiste et je signe. C'est clair.

(Rires – Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Même M. HURMIC n'a pas l'air très sûr de sa réaction sur ce point. Il fait la moue de façon un peu sceptique.

On continue.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Une intervention expliquant mon vote contre concernant cette délibération, et vous en traduirez évidemment une position idéologique, archaïque, conservatrice...

M. LE MAIRE. -

Merci de prendre les devants !

(Rires)

M. MAURIN. -

... et tous les adjectifs qui vous évitent de répondre sur le fond.

Cette délibération est au cœur de ce qui au fil des mois a fait évoluer la position de mon groupe concernant le Centre Culturel et Touristique du Vin : une approbation de départ vers une opposition aujourd'hui à ce projet.

En effet, la Ville va acheter au Grand Port Maritime la parcelle dite des Forges pour laquelle la délibération indique, je cite :

« Ce terrain bénéficie d'une position privilégiée à l'embouchure des Bassins à Flots et au contact direct de la Garonne ».

De plus, cet emplacement sera complété par le site de la fourrière pour lequel nous avons déjà délibéré, qui accueillera parking, hôtellerie et commerces, tout cela à deux pas des formes de radoub du bassin n° 1 pour lesquelles vous savez que nous militons en faveur d'une réouverture à vocation semi-industrielle pour la réparation navale, réparation navale dont, Monsieur le Maire, vous avez pris la décision de ne plus vouloir entendre parler sur le bassin n° 1 et que d'aucuns contestent aujourd'hui la cohabitation possible avec les objectifs du Centre Culturel et Touristique du Vin et du projet de Nicolas MICHELIN d'aménagement des bassins.

Pour toutes ces raisons nous votons contre cet achat auprès du Grand Port Maritime. Merci.

M. LE MAIRE. -

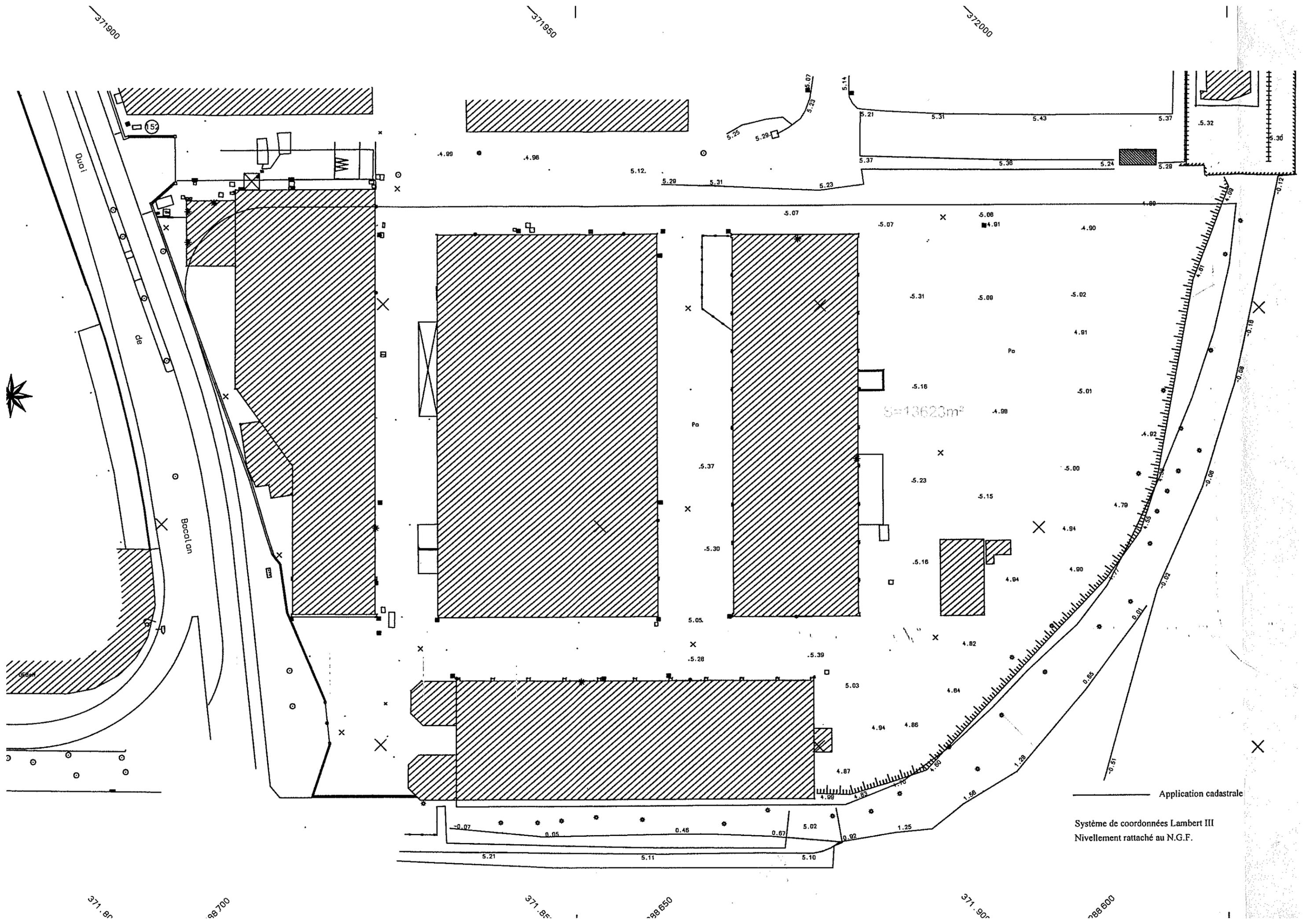
Il y a des simplifications, ou des courts-circuits trop rapides, mais vous en faites vous aussi. Je n'ai jamais décidé qu'on ne parlerait plus de réparation navale aux Bassins à Flots, j'ai simplement appelé l'attention sur les nuisances possibles si on n'y fait pas attention de l'installation d'un grand chantier à proximité de logements et sur un circuit piéton et vélo qui doit boucler les Bassins à Flots.

Une mission récemment s'est rendue à Florence pour regarder ce qui se passe dans un chantier analogue. Cela nous incite à réfléchir. On va donc regarder ce dossier, prendre des précautions éventuelles, et s'il s'avérait que c'est compatible avec les objectifs d'urbanisation des Bassins à Flots, naturellement je ne vois que des avantages à ce qu'on crée des emplois dans ce secteur de la réparation navale. Sous réserve, je le répète, que ce ne soit pas de l'industrie lourde rendant impossible la cohabitation avec des logements à proximité.

Donc ne caricaturez pas non plus ma position, M. MAURIN.

Sur ce dossier y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas. Vote contre des communistes et avis favorable du reste. Merci.



S=13623m²

Bocallan

Duai

Application cadastrale

Système de coordonnées Lambert III
Nivellement rattaché au N.G.F.

371.90

98700

371.95

98850

371.90

98800